

II

*Le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
au Consul Général d'Égypte au Canada*

le 3 décembre 1952.

Monsieur le Consul Général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note N° 552, en date du 26 novembre, par laquelle vous proposez au Gouvernement de Sa Majesté au Canada un accord relatif à l'échange du traitement de la nation la plus favorisée en vue de régler et de faciliter le commerce entre l'Égypte et le Canada.

J'ai le plaisir de vous faire connaître que mon Gouvernement accepte la proposition formulée dans votre note et consent à ce que votre note et la présente réponse constituent un Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement Royal Égyptien, qui entrera en vigueur le 3 décembre 1952.

Veillez agréer, Monsieur le Consul Général, les assurances de ma considération la plus distinguée.

A. E. RITCHIE.

*Pour le Sous-Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures.*

SECURITE SUR LES GRANDS LACS
PAR LA RADIO

Accord entre le CANADA et
les États-Unis d'Amérique

Signé à Ottawa le 21 février 1952

Ratifications échangées à
Washington le 13 novembre 1952

En vigueur le 13 novembre 1952

EDMOND CAPETON, C.M.G., O.A., D.S.P.
Queen's Printer 1952. | Directeur de la Presse et
Controller of Stationery | Contrôleur de la Presse
Ottawa 1952.

20 cents